

Réunion sécurité 9 Juillet 2018

Etaient présents :

- ✓ Capitaine Brunet de la gendarmerie de Neuves-Maisons,
- ✓ 26 habitants,
- ✓ 6 élus,
- ✓ Correspondant local de la presse.

Présentation de l'ordre du jour :

1. Présentation de l'unité de Neuves-Maisons,
2. Bilan des activités et des interventions sur le secteur Haroué – Vézelize – Neuves-Maisons,
3. Quelques conseils,
4. Opération "Village tranquillité".

1. Présentation de l'unité de Neuves-Maisons

De 38 personnes en 2004, la brigade est passée à 47 personnes en 2011 avec le regroupement des 3 brigades du secteur Haroué, Vézelize et Neuves-Maisons puis à 34 personnes en 2016 en n'intervenant plus que sur le secteur de la CCMM..

En 2018, la brigade de Neuves-Maisons a déménagé 48 rue Aristide Briand (près du Pont de Pont Saint Vincent).

L'ancienne gendarmerie rue du Capitaine Caillon va être démolie et une nouvelle brigade avec une gendarmerie et un résidentiel pour les gendarmes va être reconstruite.

2. Bilan des activités et des interventions sur le secteur Haroué – Vézelize – Neuves-Maisons :

1.529 interventions dont 524 nocturnes. Le délai d'intervention est de 11 minutes, la durée moyenne d'intervention est de 45 minutes.

Les chiffres sont stables sur Messein, aucune augmentation significative. Les chiffres donnés par le Capitaine Brunet ne peuvent être communiqués car il faut l'autorisation de la Préfecture pour les communiquer au public.

3. Quelques conseils

➤ Vols par la ruse :

- Ne laisser quiconque entrer chez soi. Personne ne peut entrer si vous ne le souhaitez pas.
- Ne pas hésiter à demander des justificatifs de l'identité du visiteur, même s'il est de la police.
- Ne rien signer le jour même...Même une pétition.

➤ Vols au supermarché / dans les magasins / aux distributeurs / à la carte bleue :

- Toujours saisir le code de sa carte bleue le plus discrètement possible.
- Ne jamais transmettre son code par téléphone ou autre moyen.
- Ne jamais cliquer sur un lien inconnu dans un message reçu par Internet...

➤ Les cambriolages :

- Regarder sa maison comme un cambrioleur, par l'extérieur.
- Mettre des limites de sa propriété : un portail fermé (on ne passe pas au-dessus simplement) et toujours fermer les portes, les portails, les trappes d'accès, les soupiraux, les fenêtres de toit et les fenêtres.
- Installer des détecteurs de présence qui s'allument. On peut en installer un à l'intérieur, là où les intrus sont obligés de passer. Il en existe à partir de 20 €
- Penser à ranger ses outils (échelles, marteaux, ...)
- Attention aux poubelles qui peuvent aussi servir d'échelles.
- Ne pas laisser de message sur le répondeur indiquant que vous êtes en vacances et la date de votre retour, idem pour les réseaux sociaux, les boîtes aux lettres, ...
- Penser à faire une liste des numéros de série, des numéros IMEI de ses appareils.
- Penser à faire une marque particulière sur ses appareils. Si la gendarmerie les retrouve, vous pourrez ainsi les identifier plus facilement.
- Vous partez en vacances, informez-en la gendarmerie. Le document est téléchargeable sur le site service.public.fr – Opération tranquillité vacances. Puis on le dépose à la gendarmerie

4. Opération "Village tranquillité"

Il ne s'agit pas de créer une milice de quartier. Les dénominations "Voisins vigilants" / "Voisins citoyens" / "Voisins participatifs" sont souvent payantes et ne sont pas des milices.

➤ Détail de mise en œuvre :

- Ce système de vigilance doit être mis en place par la gendarmerie et doit être piloté par la Mairie.
- Il s'agit de désigner un référent par quartier. Les voisins qui ont remarqué une chose insolite en informe le référent du quartier.
- Le référent transmet ces informations à l'ensemble des référents de la commune et à la Mairie.
- La Mairie transmet ensuite ces informations à la gendarmerie et uniquement la Mairie afin que la gendarmerie ne soit pas inondée d'informations.

➤ Mise en place sur Messein :

- Dans un premier temps, il faudra soit organiser une réunion, soit lancer un appel dans le "Petit Messinois", afin de présenter le dispositif et pour demander des référents volontaires quartier par quartier.
- Dans un second temps, il faudra organiser une réunion d'information dans chaque quartier pour présenter le mode de fonctionnement ainsi que le référent du quartier.